

# RÉGLEMENT DU RAID DE LA SOUCHE

**Samedi 26 septembre 2026**

**Organisé par l'Association : LA SOUCHE MULTISPORT**

**Hauts de France :**

**Aisne – Cantons de Marle 02350 VESLES ET CAUMONT.  
(de Villeneuve Sur Aisne)**

**<https://www.facebook.com/raiddelasouche>**

## **Pour INFORMATION**

### **Une semaine avant le RAID DE LA SOUCHE :**

Nous vous ferons parvenir par courriel les données nécessaires pour vous guider, jusqu'au retrait des dossards, le samedi 26 septembre 2026.

### **Pour une meilleure organisation le matin**

Les dossards ainsi que les plaques de Vtts seront distribuées à partir de 7h00,  
Rue de la Gare au stade de football de Voyenne 02250.

Le 1er Vtt sera déposé sur le stade de football rue de la Gare VOYENNE 00250.

Le second Vtt sera sur le lieu de départ. Parc face à L'Ehpad 16, Rue du Maréchal de Tourville 02350 LIESSE NOTRE DAME.

Qui sera aussi le lieu de l'Arrivée, vous allez garer et quitter votre véhicule en prenant votre Vtt avec les 2 casques et votre téléphone portable, pour vous rendre sur le départ sur le même site.

### **Coût de participation : 60 €/équipe**

(En sus les frais du Pass' 4 €, si vous n'êtes pas licenciés FFTRI)

**Récompenses** : 4 catégories = 1 Toutes catégories - 2 Femmes - 3 Enfants - 4 Mixtes.

☐ + de 100 équipes seront récompensées les 3 premières équipes de chaque catégorie.

☐ - de 100 équipes seront récompensées les 3 premières équipes « Toutes catégories » et les 2 premières équipes des trois autres catégories.

☐ 1 tee-shirt à chaque sportive et sportif + Tirage des dossards.

**Clôture des inscriptions** : La date limite des inscriptions sera le 20 septembre 2026.

☐ Une liste d'attente sera mise en place pour palier, aux éventuels abandons.

**Enregistrement des points** : Chaque stand sportif aura le même décompte des points

☐ Ainsi les points de pénalité si il y en a, donneront l'obligation d'une distance à parcourir en marchant du binôme ou autres exercices sportifs proposés « Pompes - squats + flexions - cetera ». Un contrôle sera effectué pour la validation des pénalités.

## **Art. 1 Inscriptions**

Pour la validation de la vitesse de course, il est demandé de mettre uniquement la vitesse de course sans mettre de virgule. (8 - 10 - 12 - cetera)

**Les inscriptions se font en ligne :**

**Lien :**

<https://ultratiming.ledossard.com/inscription/index.php?id=3717>

**Pour les non licenciées (és) FFTRI**

Le coût de participation sera augmenté de 4€/personne pour la licence FFTRI-Questionnaire santé (valable) pour les adultes.

Pour les enfants Le Pass FFTRI-Questionnaire santé (valable)-Autorisation parentale - le document savoir nager. (En immersion 25 mètres)  
(Indépendamment, de vos frais de participation au RAID de la Souche)

Il sera demandé globalement : Le Pass parentale.

Le test savoir-nager. (Ces documents sont obligatoires)

Pour l'ensemble des raids que nous organisons, nous acceptons les licences Triathlon et les licences raids.

Pour tous renseignements téléphoniques ou courriels :

Le siège social - 06-34-18-24-73 lasouchemultisport02@gmail.com

Si, pas de réussite sur le numéro ci-dessus : 06-11-92-18-39

## **Art. 2 Participants**

Le RAID DE LA SOUCHE se pratique en binôme sont admis à participer les femmes - Hommes - enfants âgés au minimum de 16 ans. Les athlètes handisports (Voir art. 14-15)

## **Art. 3 Épreuves**

1 - Course à pied 10 km (C A P) - Canoë 5 km - Run And Bike 18 km (R A B) -Vtt 25 km.  
Les distances peuvent changer en fonction des autorisations de passage ainsi que l'ordre des épreuves sportives.

2 - Les stands sportifs sont positionnés sur le parcours, il est obligatoire d'exécuter les essais, ensemble. Ainsi que les pénalités, s'il y a lieu.

## **Art. 4 Bonifications, Pénalités**

1 - Chaque stand sportif a le même décompte de points avec la particularité d'avoir aussi les mêmes pénalités, s'il y a lieu d'en enregistrer suite au essais sur les stands sportifs. Chaque binôme a deux essais à pratiquer sur chaque stand sportif, obligatoirement.

2 - Ce qui sous entend, que si un binôme effectue le score parfait en réussissant ses essais, Il pourra s'élancer à nouveau sur le parcours tout à fait normalement.

3 - Les pénalités : Sera sanctionnée d'une distance à marcher obligatoirement par chaque équipe, suivant le nombre d'essais manqués, Avec l'obligation de respecter l'allure de marche un commissaire sera placé sur chaque stand sportif pour valider ou pas. Il sera remis un ticket avec la distance à effectuer celui-ci sera à déposer dans une boîte à la fin de la pénalité par le binôme. Il sera proposé aussi comme pénalités, des exercices tel que : Pompes - Flexions . Extensions - Squats - Cetera.

4 - Toutes tricheries seront sanctionnées d'une disqualification de l'équipe.

6 - Chaque binôme qui ne respecte pas la règle au Run & Bike de donner ou prendre le VTT de main en main sera pénalisé de 25 Flexions - Extensions avant de passer la ligne d'Arrivée.

## **Art. 5    Le tracé**

- 1 - Logiquement et en dehors des refus de droits de passage, le tracé comprend 70% de chemins de terre en grande partie dans les marais de la Souche.  
(En dehors du Vtt où la grande majorité des 25 km sont sur route.)
- 2 - Des contrôles sont effectués sur le parcours par des commissaires.
- 3 - Chaque équipe doit suivre les consignes des signaleurs en respectant le code de la route à la traversée des intersections, carrefours ou autres.

## **Art. 6    Sécurité**

- 1 - Le port du casque est obligatoire pour le Run & Bike et pour le Vtt.
- 2 - Le port du gilet de sauvetage est obligatoire à l'intérieur du canoë.
- 3 - Il est obligatoire de savoir nager et de savoir faire 25 m en immersion.
- 4 - Se conformer au règlement de voirie départementale et du code la route.
- 5 - Aucun manquement n'est possible sous peine de sanction voir de disqualification.

## **Art. 7    Ordre et retrait de dossards**

- 1 - L'attribution des dossards sera effectuée pour le départ, suite à la fin des inscriptions.
- 2 - Pour une meilleure organisation le matin  
Les dossards ainsi que les plaques de Vtts seront distribués à partir de 7h00,  
Rue de la Gare au stade de football de Vayenne 02250 (Au dépôt du 1<sup>er</sup> Vtt)

## **Art. 8    Récompenses**

- 4 catégories = 1 - Les 3 premières équipes du classement final toutes catégories -  
2 - Femmes 3 - Enfants 4 - Mixtes.
- + de 100 équipes seront récompensées les 3 premières équipes de chaque catégorie.
- de 100 équipes seront récompensées les 3 premières équipes au classement final et les 2 premières équipes des autres catégories.
- Chaque binôme peut concourir que pour une seule catégorie, exemple une équipe se classe dans les trois premières équipes toutes catégories, elle ne pourra pas être classée dans une autre catégorie.
- 1 Tee-shirt à chaque sportive et sportif + Tirage des dossards.

## **Art. 9    Avant le départ**

- 1 - Les Vtts seront déposés sur deux sites différents
- 2 - 1er dépôt = Rue de la Gare au stade de football de Vayenne 02250.
- 3 - 2ème dépôt = À la suite du stationnement de son véhicule au Parc face à l'Ehpad de LIESSE Notre Dame 02350.  
Ensuite, prendre son 2ème Vtt avec les 2 casques et votre téléphone portable, pour vous rendre sur le lieu de départ.

## **Art. 10    Le Départ**

- 1 - Parc face à l'Ehpad des Jardins du Monde 02350 LIESSE NOTRE DAME, 16 Rue du Maréchal de Tourville 02350 Liesse Notre Dame. (10h00)

## **Art. 11 Pour rejoindre le départ**

- 1 - Après avoir récupérer votre dossard et plaques de Vtts, Rue de la Gare au stade de football de Vayenne 02250.
- 2 - Déposer votre 1er Vtt, Rue de la Gare au stade de football de Vayenne 02250.
- 3 - Garer votre voiture au Parc face à L'Ehpad « Les Jardins du Monde - 16, Rue du Maréchal de Tourville 02350 Liesse Notre Dame.
- 4 - Vous prendrez votre Vtt et vos 2 casques et téléphone portable pour vous rendre sur le départ face à l'Ehpad de Liesse 02350 LIESSE NOTRE DAME.

## **Art. 12 Arrivée**

- 1 - Parc face à l'Ehpad des Jardins du Monde 02350 LIESSE NOTRE DAME .

## **Art. 13 Le classement**

- 1 - Il sera calculé avec le temps de départ et de l'arrivée.

## **Art. 14 Protection de l'environnement**

- 1 - Chaque participante (ant) veillera à ce que l'éthique de la compétition soit respectée. Tout en respectant l'environnement, la nature et les chemins en quittant les lieux en n'y laissant aucun déchet sur le parcours et en n'abîmant rien sur son passage.

## **Art. 15 Les mineurs**

- 1 - L'âge minimum est de 16 ans
- 2 - Dossier obligatoire - Pass FFTRI - ou licence - Autorisation parentale - questionnaire de santé - Attestation savoir nager, voir nager 25 m en immersion.

## **Art. 16 Handisport**

- 1 - La participation des athlètes handisport est liée et soumise à la réserve de leur pratique sportives adaptée aux épreuves du RAID DE LA SOUCHE. Et sous réserve de leur dossier médical et sportif.

## **Art. 17 Pour participer**

- 1 - Chaque équipe doit avoir validé son inscription en ligne avec en particulier le Pass FFTRI ou sa licence - Son questionnaire santé majeur ou mineur - Autorisation parentale pour les mineurs et l'attestation savoir nager-S'être acquitté de sa participation 60/Équipe

## **Art. 18 Le binôme doit apporter comme matériel**

- 1 - 2 Vtts - 2 Casques - 1 téléphone portable avec protection plastique - Option Camelbak -

## **Art. 19 Assurances et responsabilités**

- 1 - Loi du 16 juillet 1984 modifiée nous impose deux obligations : Souscrire un contrat d'assurance couvrant notre responsabilité civile, celle de nos préposés et celle de nos pratiquants. (article 37) Informer les pratiquants de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance comprenant des formules de garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique des pratiquants. (article 38) L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'imprudence ou négligence des participants au cours du Raid de la Souche ainsi qu'en cas de vol,

pertes d'objets et/ou dégradations survenant au cours de la manifestations sportive. Ainsi qu'en cas de fausse déclaration sur l'inscription, licence, falsification de la date du Pass' ou noter de fausses réponses sur le questionnaires de santé.

## Art. 20 Droit à l'image

- 1 - J'autorise expressément les organisateurs et leurs ayant droits, tel les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes photos, audiovisuelles, sur lesquelles j'apparais prises à l'occasion du Mini Raid Découverte sur tous les supports, y compris promotionnels ou publicitaires dans le monde entier pour la durée prévue par la loi la plus longue, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles, qui pourraient être apportées à cette durée.
- 2 - Si, je ne désire pas être photographe ou filmer, j'en informe l'organisateur avant la manifestation sportive soit par écrit ou oralement.

## Art. 21 Annulation

- 1 - Tout binôme qui annule sa participation avant sept jours de la date du RAID, sera remboursé de son engagement, moins 5 € de frais de dossier.
- 2 - Tout binôme qui annule sa participation pendant les sept jours qui précède la date du RAID DE LA SOUCHE, ne sera pas remboursé de son engagement.
- 3 - En cas de force majeure, La Souche Multisport se réserve le droit d'annuler sa manifestation sportive. Dans cette éventualité l'association conservera la somme 20 €/Binôme pour les différentes locations et frais non remboursables.
- 4 - **Compte tenu des impondérables** : Le niveau d'eau est d'une importance cruciale pour ou pas « Effectuer ? Le parcours canoë ». Si, nous sommes contraints d'annuler, le parcours canoë, nous rembourserons la somme de 6€ / binôme.

## Art. 22 Limites d'inscriptions

- 1 - Les inscriptions sont limitées à 150 binômes,
- 2 - La date limite d'inscription est fixée au lundi 20 septembre 2026
- 3 - Une liste d'attente sera mise en place pour remplacer les éventuels désistements.

## Art. 23 Inscription

- 1 - La validation de l'inscription en ligne par vos soins entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour le bureau  
Avec l'agrément du Conseil Administratif

Le, lundi 01 juin 2026  
À Vesles et Caumont

Président  
Ivan PRÉVOT

